



Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec

Nouvelles du conseil d'administration (CA) Réunion du 15 octobre 2020

Entérinement des montants des cotisations pour 2021-2022

Comme aucun commentaire n'a été reçu à la suite de la communication aux membres et de l'assemblée générale annuelle, les montants de la cotisation 2021-2022 ont été entérinés :

- 480 \$, la cotisation annuelle des membres ordinaires;
- 195 \$, la cotisation annuelle des membres âgés de 65 ans et plus;
- 50 % de la cotisation ordinaire pour la cotisation des membres ATIO/STIBC;
- 25 %, 50 % et 75 % de la cotisation ordinaire, la cotisation pour les membres nouveaux diplômés pour les trois premières années de cotisation;
- 25 % de la cotisation ordinaire, la cotisation annuelle des membres n'exerçant plus.

Rémunération du syndic et du syndic adjoint

Le CA a décidé de rémunérer les postes de syndic et de syndic adjoint à 100 \$ l'heure.

Programme de maîtrise professionnelle en traduction de l'Université du Québec à Trois-Rivières

Le CA a étudié le programme de maîtrise en traduction de l'Université du Québec et a décidé de recommander à l'Office des professions du Québec de l'ajouter à la liste des diplômes reconnus par l'Ordre pour donner ouverture au permis de traducteur agréé.

Agrément sur diplôme

Le CA a adopté des scénarios concernant l'inspection, notamment pour les membres qui seront agréés sur diplôme. En fonction de la date de délivrance du diplôme, certains membres seront inspectés dans les 18 à 24 mois, dans les deux à trois ans ou encore aléatoirement. Les catégories seront précisées dans le programme de surveillance générale de l'exercice des professions.

Le CA a également décidé de revoir le programme de mentorat et de ne plus évaluer formellement les activités liées à l'acte professionnel dans le mentorat universitaire. Ces

aspects seront certes abordés, mais ils seront approfondis dans des cours de formation continue.

Enfin, le CA a décidé que le programme de mentorat suivi à l'intérieur du programme de maîtrise en traduction professionnelle permettrait que le candidat obtienne l'agrément, sous réserve que le diplôme soit reconnu par l'Office des professions du Québec.

Campagne de sensibilisation sur l'entrepreneuriat

Le CA a approuvé une campagne de sensibilisation sur l'entrepreneuriat proposée par le comité de la relève. Sous forme de balados diffusés dans les médias sociaux, la campagne visera à fournir des outils à la relève et à encourager les futurs et nouveaux pigistes à se considérer comme entrepreneurs.

Marques officielles

Le CA a décidé de faire réserver le titre d'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec ainsi que les titres de traducteur/trice agréé(e), de terminologue agréé(e) et d'interprète agréé(e) auprès de l'Office de la propriété intellectuelle.

Mise à jour des grilles de compétences

Afin de mettre à jour les grilles de compétences, le CA a décidé de créer un groupe de travail et d'inclure minimalement, dans la composition du groupe :

Un traducteur agréé, un terminologue agréé, un interprète agréé, un représentant du comité de la formation, un représentant du comité de la formation continue, un travailleur autonome, un représentant de cabinet.

Autres décisions

- Nominations :
 - Pierre Emond, administrateur nommé, membre du comité d'audit et du comité de gouvernance et d'éthique;
 - Olivier Lepage, int. a., et Annabelle Briand, mentorée, membres du comité de la relève;
 - Claude Dutil, consultant auprès du groupe de travail de la campagne publicitaire;
 - Betty Cohen, trad. a., responsable du comité de la formation continue;
 - Stephanie Lamontagne, trad. a., responsable du comité de la relève.
- Acceptation d'une demande de reprise du droit d'exercice